

COMMUNE de NOVÉANT-sur-MOSELLE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL RÉUNION DU 11 DÉCEMBRE 2017

Nombre de conseillers
en exercice : 17
présents : 14
pouvoirs : 0
votants : 14

Sous la présidence de Monsieur Patrick MESSEIN, Maire

Etaient Présents : M. Patrick MESSEIN, Mme Stéphanie JACQUEMOT, M. Philippe RENAULD, M. Daniel LESCASSE, M. Antoine BARBA, Mme Colette KLAG, M. Dominique LORRETTE, M. Patrick SARATI, Mme Aurélie CAMMI, Mme Fabienne MARTINUZ, Mme Anne MULLER, M. Jean-Louis QUÉTEL, M. Romain THERES, Mme Jennifer TREILLARD.

S'est excusé : M. Mickaël DANGIN.

Etaient absents : Mme Marie OMHOVERE, M. Martin WINTERSTEIN.

Secrétaire de séance : Mme Jennifer TREILLARD, assistée de M. Philippe FRANÇOIS, Secrétaire Général

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Madame Valérie WANTZ, élue le 23 mars 2014 en qualité de conseillère municipale de Novéant-sur-Moselle, a présenté, par courrier du 27 novembre 2017, sa démission de son mandat de conseillère municipale. Monsieur le Préfet de la Moselle a été informé de cette démission en application de l'article L 2121-4 du Code des Collectivités Territoriales.

Loyers communaux

40/2017

Sur proposition de Monsieur le Maire, il est suggéré de revaloriser le prix de location des logements communaux à compter du 1^{er} Janvier 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, fixe les prix mensuels suivants pour les loyers communaux :

| | |
|--|--------------|
| Logement avec un garage rue de l'Eglise | 410.00 € |
| Logement 2 avec un garage rue de l'Eglise | 365.00 € |
| Logement rue de la Chavée | 395.00 € |
| Logement rue du Clou rez-de-chaussée | 530.00 € |
| Logement rue du Clou 1 ^{er} étage | 540.00 € |
| Entrepôt à proximité du canal | 155.00 € |
| Terrain derrière le cimetière (loyer annuel) | 50.00 € / an |
| Terrain près de l'aire de jeux Moselis (loyer annuel) | 50.00 € / an |
| Petit terrain en contrebas de la salle Notre Dame (loyer annuel) | 20.00 € / an |

COMMUNE de NOVÉANT-sur-MOSELLE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL RÉUNION DU 11 DÉCEMBRE 2017

Concernant les locataires des logements 2, rue du Clou, une avance sur charges, correspondant aux frais d'électricité des communs, des ordures ménagères, de l'entretien de la chaudière et de chauffage gaz sera prélevée mensuellement pour un montant de 120.00 €. Une régularisation des charges, sur justificatifs sera réalisée en fin d'année.

Droits de place publique

41/2017

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de maintenir pour 2018 les droits de place de la fête patronale à leur niveau de 2017, à savoir :

| | |
|--|----------|
| Autoskooters : | 280.00 € |
| Manèges d'enfants, stand de tir, casino : | 93.00 € |
| Stands de confiserie | 80.00 € |
| Stand de loterie | 63.00 € |
| Parapluie de jouets – installations diverses | 33.00 € |

Par ailleurs, les ventes déballage sur les places publiques seront tarifées comme suit à compter du 1^{er} Janvier 2018 :

| | |
|---------------------|---------|
| Vente occasionnelle | 42.00 € |
| Vente régulière | 10.00 € |

Emplacements brocante et marché de Noël

42/2017

Dans le cadre de l'organisation de la brocante, le Conseil Municipal décide de fixer pour 2018 les droits de place comme suit :

Particulier résidant à l'extérieur de la commune :

- emplacement extérieur : 10 € par emplacement de 4 mètres (limité à 12 mètres)
- emplacement intérieur : 15 € par emplacement de 4 mètres

Particuliers de Novéant : 5 € dans la limite de 4 mètres ; au-delà tarif des personnes extérieures.

Dans le cadre de l'organisation du marché de Noël, le Conseil Municipal fixe les droits de place à compter du marché de Noël 2017 à 5 € la table (dans la limite de 3 tables) et 1 € la grille.

COMMUNE de NOVÉANT-sur-MOSELLE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION DU 11 DÉCEMBRE 2017Locations du Centre Socio Culturel

43/2017

Le Conseil Municipal fixe les tarifs de location du centre socio culturel de l'année 2018 comme suit :

| | |
|--|---|
| Week-end | Habitants de la Commune : 400.00 € Associations subventionnées 400.00 € 1 ^{ère} utilisation : 160.00 € Extérieurs : 700.00 € |
| Journée du lundi au jeudi | Habitants de la Commune : 200.00 € Associations subventionnées 200.00 € Extérieurs : 400.00 € |
| Forfait 5 heures Une salle, du lundi Au vendredi | Habitants de la Commune : 107.00 € Associations subventionnées gratuit Extérieurs : 214.00 € |
| Forfait 5 heures + cuisine Une salle, du lundi Au vendredi | Habitants de la Commune : 183.00 € Associations subventionnées 76.00 € Extérieurs : 290.00 € |
| Activités permanentes Une salle | Habitants de la Commune : 18.50 € l'heure Associations subventionnées gratuite Extérieurs : 37.00 € l'heure |
| Vente déballage Une salle | Habitants de la Commune : 122.00 € Associations subventionnées selon demande Extérieurs : 244.00 € |
| Mise à disposition local RAM | C.C.V.M. 210.00 € |
| Réveillon du Nouvel An 2018/2019 | 730.00 € |

Un chèque de caution d'un montant de 600.00 € sera demandé pour toute location avant la remise des clés.

En période de chauffe, une participation relative à la consommation de gaz sera facturée à raison de 0.50 € par m³ consommé selon relevé effectué par les services communaux.

COMMUNE de NOVÉANT-sur-MOSELLE

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION DU 11 DÉCEMBRE 2017**

Locations de la Salle Polyvalente

44/2017

Le Conseil Municipal, sur avis de la Commission des Finances, décide de maintenir les tarifs de location de la salle polyvalente mentionnés ci-après pour 2018, à savoir :

TARIFS JOURNALIERS :

Particuliers de Novéant :

Grande salle : 400.00 €

Associations de Novéant (manifestation à but lucratif) :

Grande salle : 150.00 €

Personnes extérieures à la commune :

Grande salle : 630.00 €

Réveillon du Nouvel An:

Particuliers ou associations de Novéant : 850.00 €

TARIFS HORAIRES : (dans la limite de 5 heures)

Particuliers ou associations de Novéant : 25.00 €

Personnes extérieures à la commune : 42.00 €

En période de chauffe, une participation relative à la consommation d'électricité sera facturée à raison de 90% du coût hors abonnement du kWh, selon relevé effectué par les services communaux.

Concessions de cimetière et columbarium

45/2017

Sur proposition de la commission de finances, le Conseil Municipal décide de fixer le tarif des concessions de cimetière à compter du 1^{er} Janvier 2018 comme suit :

Concessions trentenaires :

1 mètre x 2 mètres : 200.00 €

2 mètres x 2 mètres : 400.00 €

Concessions cinquantenaires :

1 mètre x 2 mètres : 300.00 €

2 mètres x 2 mètres : 600.00 €

Vente d'un caveau à deux places 970.00 €

Vente d'un caveau à une place 500.00 €

Le Conseil Municipal fixe les tarifs des concessions du columbarium comme suit :

Case dans la pyramide :

Concession de 15 ans : 400.00 €

Concession de 30 ans : 750.00 €

Concession de 50 ans : 1200.00 €

COMMUNE de NOVÉANT-sur-MOSELLE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL RÉUNION DU 11 DÉCEMBRE 2017

Places individuelles :

Concession de 15 ans : 460.00 €

Concession de 30 ans : 915.00 €

Concession de 50 ans : 1530.00 €

Dispersion des cendres (jardin du souvenir): 50.00 €

Tarifs de l'eau

46/2017

Le Conseil Municipal, après estimation des besoins prévisionnels du financement du budget primitif « M49 » relatif aux services de l'eau et de l'assainissement, décide de fixer comme suit le tarif par mètre cube d'eau à compter du 1^{er} semestre 2018 :

| | |
|--|---------|
| Prix de l'eau : | 1.12 € |
| Prix de l'assainissement : | 1.23 € |
| Redevance antipollution (fixée par l'agence de bassin) : | 0.35 € |
| Redevance pour modernisation des réseaux de collecte : | 0.233 € |

Ainsi, le prix total du mètre cube d'eau connaîtra une hausse de 1.38 % par rapport au tarif pratiqué en 2017 pour s'établir à 2.933 €, au lieu de 2.893 €.

Le tarif annuel de location des compteurs est fixé comme suit : compteurs type « R3 » : 9.00 € ; type « R5 » : 22.00 € ; type « R9 » : 100.00 €.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, concernant les nouvelles constructions, de faire installer les compteurs en limite de propriété et hors gel.

La participation pour le financement de l'assainissement collectif est reconduite conformément à la délibération n°34/2012 prise le 11 juin 2012 (soit 15.00 € par m² de surface de plancher).

Arrivée d'Aurélié CAMMI à 20h30.

Travaux aux écoles maternelles : demande de subvention

47/2017

Monsieur Philippe RENAULD rappelle que le bâtiment des écoles a fait l'objet de travaux de réfection depuis trois années consécutives, dans un premier temps pour 4 classes, bureau de la Directrice et sanitaires des écoles élémentaires et l'an passé pour une classe et le hall d'entrée des écoles maternelles.

Afin de poursuivre cette dynamique, une campagne pour la réfection de deux salles aux écoles maternelles en 2018 est lancée. Les travaux consistent en la création d'un faux-plafond avec isolation, la mise en place d'un système de renouvellement d'air, peinture des murs, réfection des sols et rénovation totale des systèmes d'éclairage.

COMMUNE de NOVÉANT-sur-MOSELLE**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION DU 11 DÉCEMBRE 2017**

Considérant l'estimation faite pour les travaux s'élevant à 27 072.93 € HT (TVA 20 % : 32 487.52 € TTC)

Considérant la possibilité de présenter un dossier de subvention de l'Etat au titre de la DETR 2018

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe RENAULD, Adjoint chargé des travaux, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE l'estimation des travaux des deux salles des écoles maternelles sis rue des Alliés à Novéant-sur-Moselle qui s'élève à 27 072.93 € HT

- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2018

- APPROUVE le plan de financement de l'opération comme suit :

- Montant H.T. des travaux : 27 072.93 €
- T.V.A. : 5 414.59 €
- Montant T.T.C. : 32 487.52 €

Financés comme suit :

- Participation de l'Etat (40 %) : 10 829.17 €
- Autofinancement (60 %) : 16 243.76 €
- DIT que le calendrier des travaux s'établit comme suit :
3ème trimestre 2018
- DIT que les crédits seront inscrits au budget 2018

Approbation du programme de travaux forestiers**48/2017**

Monsieur Daniel LESCASSE expose à l'assemblée le devis des travaux forestiers pour l'année 2018 soumis par l'O.N.F. à l'approbation du Conseil municipal. Ils s'élèvent à 1 631 € HT pour les travaux d'exploitation et de débardage en assistance technique à donneur d'ordre et 1 550 € HT pour la prestation pour le bois de chauffage.

Les programmes proposés par M. Christian Frache, de l'O.N.F., sont les suivants :

Programme des travaux d'exploitation :

N.B. : les parcelles exploitées en coupes à façonner sont les n°11U, 15U, 17U, 20U pour un volume total prévisionnel de 679 m³ dont 624 stères en affouage et les parcelles en vente sur pied sont les n°3, 12, 13, 16, 30, 34, 35, 37, 50, pour un volume total prévisionnel de 1 658 m³.

La recette brute estimée de ce programme de travaux d'exploitation s'élève à 61 902 €.

Il est demandé aux membres du Conseil de procéder au choix des entreprises chargées des exploitations et débardages. Sur proposition de M. LESCASSE, l'entreprise PIAZZA est choisie pour les travaux d'exploitation pour un montant prévisionnel de 3 508 € et l'entreprise VOGENIS pour les travaux de débardage pour 3 404 €.

COMMUNE de NOVÉANT-sur-MOSELLE**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION DU 11 DÉCEMBRE 2017**

Le Conseil, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité le programme proposé pour 2018.

Subvention à l'USEP**49/2017**

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal du courrier de l'U.S.E.P. de la circonscription de Montigny-lès-Metz présentant son projet de circonscription 2018/2019.

L'U.S.E.P. demande une subvention d'un montant de 444.00 € afin d'équilibrer son budget prévisionnel 2018/2019 correspondant à un nombre de 148 inscriptions aux différentes rencontres organisées par l'U.S.E.P. (soit 3.00 €/participation).

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, autorise l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'U.S.E.P. d'un montant de 444.00 €.

Communauté de Communes Mad & Moselle : Demande d'entrée de la Commune de Brainville**50/2017**

Par délibération en date du 17 Mars 2017, la Commune de BRAINVILLE demande son adhésion à la Communauté de Communes Mad & Moselle.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Mad & Moselle, au cours de sa séance du 26 Septembre 2017, a donné un avis favorable à cette demande.

Conformément à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette admission est subordonnée à l'accord des Conseils Municipaux exprimé dans les conditions de majorité requises pour la création de l'établissement.

Le Conseil Municipal de chaque Commune membre dispose d'un délai de 3 mois, à compter de la notification de la délibération du Conseil Communautaire au Maire, pour se prononcer sur l'adhésion envisagée.

A défaut de délibération dans les 3 mois, la décision est réputée favorable.

Le Conseil Municipal à 13 voix POUR et une ABSTENTION donne un avis favorable à l'adhésion de la Commune de Brainville à la C.C.M. &M.

COMMUNE de NOVÉANT-sur-MOSELLE**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION DU 11 DÉCEMBRE 2017****Indemnités de logement 2018 pour le pasteur d'Ars-sur-Moselle****51/2017**

Par délibération en date du 13 Avril 2017, le Conseil Municipal a donné son accord pour participer à l'indemnité de logement du pasteur d'ARS-sur-MOSELLE pour 2017 – montant 88.00 €.

Le Préfet de la Moselle nous a fait parvenir un courrier concernant notre participation pour 2018 qui s'élèverait à 88.30 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord pour le versement de cette participation.

Adhésion à l'association « Amicale des Maires et Adjointes des communes de la communauté de communes Mad et Moselle »**52/2017**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le 07 juillet 2017, les maires des communes de la Communauté de Communes Mad et Moselle se sont réunis à Chambley (Meurthe-et-Moselle) pour décider de la création des statuts d'une amicale des communes de l'EPCI sous la dénomination de « Amicale des Maires et Adjointes des communes de la Communauté de Communes Mad et Moselle » ayant pour objet :

- D'organiser et de préparer la conférence des maires des adjoints et des secrétaires de mairie
- D'assurer une représentation à l'association départementale des maires de la Meurthe et Moselle ainsi qu'à d'autres organismes
- De développer entre ses membres des relations de solidarité et de sympathie
- De coordonner et d'unir les efforts de tous pour la défense des intérêts communaux en favorisant entre les membres un esprit de coopération, de concertation et d'échanges.

Le 04 novembre 2017, le conseil d'administration de l'association, réuni à Thiaucourt, a élu son président en la personne de Jacques PÉRANTONI, Maire d'Euvezin (Meurthe-et-Moselle).

Monsieur le Maire propose que la commune de Novéant-sur-Moselle adhère à cette nouvelle association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide d'adhérer à l'association « Amicale des Maires et Adjointes des communes de la Communauté de Communes Mad et Moselle »
- De payer la cotisation annuelle (160 € / an pour les communes de 1001 à 3000 habitants)
- Dit que les crédits seront inscrits au budget 2018 (article 6281 – concours divers)

COMMUNE de NOVÉANT-sur-MOSELLE**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION DU 11 DÉCEMBRE 2017****P.ED.T. : subventions aux associations****53/2017**

Monsieur le Maire précise que dans le cadre du Projet ÉDucatif Territorial (P.ED.T.) plusieurs associations ont été amenées à apporter leur concours en offrant des activités périscolaires gratuites à l'attention des enfants du village.

En guise de soutien à cette action, le Conseil Municipal décide d'allouer à chacune de ces associations une subvention exceptionnelle de 500 €. Il s'agit du FC Novéant, de la Pétanque Novéantaise et du Tennis Club.

Par ailleurs, afin de tenir compte du changement des rythmes scolaires depuis la rentrée de septembre 2014 et la nécessité pour l'association PAUSE d'accroître depuis septembre 2016 d'une heure supplémentaire le matin son temps de garde des enfants, l'association PAUSE sollicite l'octroi pour le premier trimestre de l'année scolaire 2017-2018 une subvention de 6 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 13 Voix POUR et 1 abstention (représentant la voix de M. LORRETTE, Président de PAUSE), octroie une subvention de 6 000 € à l'association PAUSE.

Octroi de subventions**54/2017**

Monsieur le Maire fait état des différentes demandes de concours formulées par plusieurs associations pour leur budget de fonctionnement pour l'année 2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, au vu de l'action de solidarité menée par les différentes associations, d'octroyer à :

- Cheval Bonheur la somme de 30.00 €
- Association des donateurs de sang la somme de 30.00 €
- Le Secours Populaire Français la somme de 30.00 €.

La séance est close à 21h50.

Délibérations n°40/2017 à 54/2017

COMMUNE de NOVÉANT-sur-MOSELLE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION DU 11 DÉCEMBRE 2017

Émargements des membres présents :

| | | | |
|--|---------|-----------------------|--------|
| Patrick MESSEIN, Maire | | Jean-Louis QUÉTEL | |
| Stéphanie JACQUEMOT 1 ^{ère} Adjointe | | Jennifer TREILLARD | |
| Philippe RENAULD, 2 ^{ème} Adjoint | | Martin WINTERSTEIN | ABSENT |
| Daniel LESCASSE, 3 ^{ème} Adjoint | | Fabienne MARTINUZ | |
| Antoine BARBA, 4 ^{ème} Adjoint | | Mickaël DANGIN | EXCUSÉ |
| Colette KLAG, 5 ^{ème} Adjointe | | Aurélie CAMMI | |
| Dominique LORRETTE | | Patrick SARATI | |
| Marie OMHOVERE | ABSENTE | Anne MULLER | |
| | | Romain THERES | |